

Direction Générale des Services

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, Bruno SIRE,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

Donne délégation de signature à :

M. Xavier BIOY, Professeur d'Université, directeur de l'Institut Fédératif de Recherche en Droit (IFR)

à l'effet :

- en dépenses : de signer les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 1 600 € et de certifier le service fait,
- en recettes : d'émettre les ordres de recette

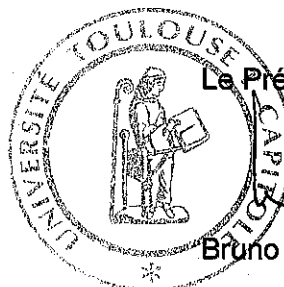
concernant le CF3 : 911210 – Institut Fédératif de Recherche en Droit (IFR)

La présente délégation prend effet au 26 avril 2012.

Fait à Toulouse,
Le 27 avril 2012

Le délégataire

Xavier BIOY



Le Président,

Bruno SIRE